

# 80.000 euros pour prévenir de l'alcool

En juin, La Capitale vous communiquait en exclusivité les résultats d'une enquête menée par l'ASBL Modus Vivendi au sujet de l'abus de consommation d'alcool chez les jeunes et dans le milieu étudiant.

Aujourd'hui, la ministre de la Santé à la Cocof, Cécile Jodogne (FDF) a décidé l'octroi de 80.000 euros à Modus Vivendi pour la prochaine phase de son projet de prévention des risques liés à l'alcool en milieu étudiant.

Cette nouvelle phase concerne la mise en place d'actions concrètes et la pérennisation de ces actions dans les années futures sur le campus de l'ULB. Parmi ces actions, on retrouve la mise en place avec les autorités de l'ULB des services de réduction des risques sur le campus et la Jefke. Il est également question de constituer des groupes de travail avec les étudiants pour mettre en place les actions concrètes suivantes : la co-construction d'une campagne d'info liée à l'usage d'alcool et l'affichage des services de réduction de risques auprès des étudiants

ainsi que la co-construction d'outils d'animation pour les stands.

Le projet prévoit aussi de créer un poste de référent « alcool-promotion de la santé » dans chaque association étudiante et l'inscrire dans les statuts et d'inciter les autorités à communiquer largement sur cette problématique au corps enseignant et aux étudiants.

Le projet de Modus Vivendi se poursuivra également à Saint-Louis où des actions de terrain seront également menées. Pour rappel, les étudiants qui consomment trop d'alcool pourraient être victimes à court ou moyen terme de différentes conséquences comme conduite en état d'ivresse, violence physique ou verbale incontrôlée, perte de mémoire ou effet durable sur le cerveau.

*« C'est pourquoi je plaide pour des projets liés à la réduction des risques. Il ne faut pas s'affoler. Mais il faut informer les jeunes sur les problèmes potentiels liés à une consommation excessive »,* conclut Cécile Jodogne (FDF) sur le sujet. ■

ISABELLE ANNEET